



**PROCÈS VERBAL**  
Séance du Conseil communautaire du  
3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Sandrine VAUFREY (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Christophe VAZ TEIXEIRA.

**QUORUM : 11 élus**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce Conseil communautaire à 18h40. L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Sandrine PHILIPPE GRENIER.

**ORDRE DU JOUR :**

Question 1 : Approbation du projet de Procès-Verbal

Question 2 : Information relative à l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2023

Question 3 : Approbation du compte de gestion 2023 - budget principal et budgets annexes

Question 4 : Approbation du compte administratif 2023 - budget principal et budgets annexes

Question 5 : Affectation des résultats de l'exercice 2023 - budget principal et budgets annexes

Question 6 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget principal

Question 7 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget annexe « Activités été - hiver »

Question 8 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget annexe « Maison médicale »

Question 9 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

Question 10 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget annexe « Transport Skibus Estibus »

Question 11 : Subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2024

Question 12 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget annexe « ZA de Tréchaumont »

Question 13 : Vote des taux d'imposition - exercice 2024

Question 14 : Montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2024

Question 15 : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP)

Question 16 : Contrat de concession des activités nordiques et d'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses – renouvellement de la régie intéressée

Question 17 : Service national universel (SNU) : location d'espaces à l'EMP

Question 18 : Fixation d'un tarif de location de la salle d'exposition du point info de Bois d'Amont

Question 19 : Liste des actes signés par le Président

Questions diverses

### **Délibération n°2024/024 : Approbation du projet de Procès-Verbal**

Il y a lieu de formuler les éventuelles remarques sur le projet de procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024.

### **Délibération n°2024/025 : Information relative à l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2023**

Monsieur le Président explique que l'article 92 de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT<sup>1</sup>, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les EPCI à fiscalité propre doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus qui siègent au Conseil communautaire, et ce au titre de tout mandat et toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, société d'économie mixte et société publique locale. Ce document doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de la communauté.

<b>Elu</b>	<b>Fonction</b>	<b>Montant annuel brut</b>
M. Benoit AUBRY	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Membre du conseil municipal Les Rousses	-
M. Sébastien BENOIT-GUYOD	Vice-Président de la CCSR	6 331,74 €
	Membre du conseil municipal Les Rousses	-
	Membre du conseil départemental	26 767,00 €
	Président du SMDT	4 122,18 €
Mme Annie BERTHET	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Adjointe à la Mairie des Rousses	10 950,42 €

<sup>1</sup> Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Robert BONNEFOY	Conseiller municipal de la Mairie des Rousses ayant reçu une délégation	2 920,08 €
	Membre du Bureau de la CCSR	6 331,74 €
Mme Dominique BONNEFOY-CLAUDET	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Adjointe à la Mairie de Prémanon	8 370,96 €
Mme Claire CRETIN	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Membre du conseil municipal Les Rousses	-
M. Antoine DELACROIX	Membre du conseil municipal Lamoura	-
	Vice-Président de la CCSR	6 331,74 €
Mme Delphine GALLOIS	Adjointe à la Mairie des Rousses	13 383,96 €
	Vice-Présidente à la CCSR	6 331,74 €
Mme Catherine GARNIER	Membre du Bureau de la CCSR	-
	Adjointe à la Mairie de Prémanon	8 370,96 €
Mme Christiane GROS	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Députée à la Mairie de Bois d'Amont	2 920,00 €
M. Nolwenn MARCHAND	Maire de Prémanon	23 847,54 €
	Président de la CCSR	15 836,70 €
	Vice-Président du Syndicat Mixte du Haut-Jura	4 983,66 €
M. Christophe MATHEZ	Maire des Rousses	33 459,66 €
	Vice-Président de la CCSR	6 331,74 €
M. Marc NARABUTIN	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Adjoint à la Mairie de Prémanon	8 370,96 €
M. Bruno PAGET-BLANC	Membre du conseil municipal Les Rousses	-
	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Vice-Président SMDT	1 649,82 €
Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Membre du conseil municipal Les Rousses	-
M. Michel PUILLET	Maire de Bois d'Amont	24 019,62 €
	Vice-Président de la CCSR	6 331,74 €
M. Medhi VANDEL	Membre du conseil municipal Bois d'Amont	-
	Vice-Président de la CCSR	6 331,74 €
M. Jean-Michel VANINI	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Adjoint à la Mairie de Bois d'Amont	0,00 €
Mme Sandrine VAUFREY	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Membre du conseil municipal Les Rousses	-
Mme Mélanie VAZ	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Membre du conseil municipal Prémanon	-
M. Christophe VAZ-TEIXEIRA	Membre du conseil municipal Les Rousses	-
	Membre du Bureau de la CCSR	-
	PDG de la SAEM SOGESTAR	18 591,52 €
Mme Amélie VION	Membre du Conseil Communautaire CCSR	-
	Adjointe à la Mairie de Bois d'Amont	8 662,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2023.

### **Questions 3 à 12**

M. Christophe MATHEZ, Vice-président en charge des finances, propose de présenter les comptes administratifs et budgets primitifs pour l'ensemble des budgets avant de délibérer point par point. Il remercie le travail réalisé par les services durant cette période budgétaire.

#### **Budget principal**

M. Christophe MATHEZ présente les principaux éléments relatifs au compte administratif 2023 du budget principal.

- Section de fonctionnement :
  - Résultat de la section : + 548 800.26 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 1 562 526.99 €
- Section d'investissement :
  - Résultat de la section : - 117 108.71 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 153 633.11€
  - Corrigé des engagements pris sur l'année 2023 mais réalisé en 2024,
- le résultat est de : - 181 543 €
- Un résultat global de 1 380 983.99 €
- En 2023, la CAF nette était de + 719 678.00 €

Concernant les dépenses du budget primitif 2024 du budget principal, M. le Vice-Président explique qu'une vigilance a été apportée sur les énergies, le chauffage du fort et les maintenances diverses et variées. Un cadre important concerne les frais de conseil et d'avocat dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public. Il relève la ligne prévue concernant le paiement de la taxe sur les dividendes provenant de la SAEM Sogestar durant l'exercice 2023. M. Christophe MATHEZ explique que les charges de personnel sont en hausse, compte-tenu de l'actualisation du point d'indice, de la revalorisation de certains salaires, de la rémunération de certains agents sur une année complète en 2024 contrairement à 2023. Il note la légère hausse de la taxe sur les ordures ménagères. M. le Vice-Président indique que la subvention relative à la convention d'objectifs pour la gestion de l'Office de Tourisme est à la hausse conformément à la formule d'indexation prévue. Il est envisagé de verser une subvention à l'association Jura Ski Event dès la fin 2024 en vue de l'organisation de la coupe du monde de ski de fond qui se tiendra début 2025. Le budget principal abonde également le budget annexe « Espace des Mondes Polaires », le budget annexe « Activités été-hiver » et le budget « Skibus-Estibus » pour combler les déficits.

Côté recettes, le budget prévoit la perception des loyers du fort, le remboursement des charges, les recettes de la borne de recharge pour véhicules électriques ainsi que la perception des impôts et l'attribution de subventions.

M. Bruno PAGET-BLANC demande pourquoi les dépenses et les recettes de la borne de recharges pour véhicules électriques ne s'équilibrent pas et s'il ne faudrait pas augmenter le tarif.

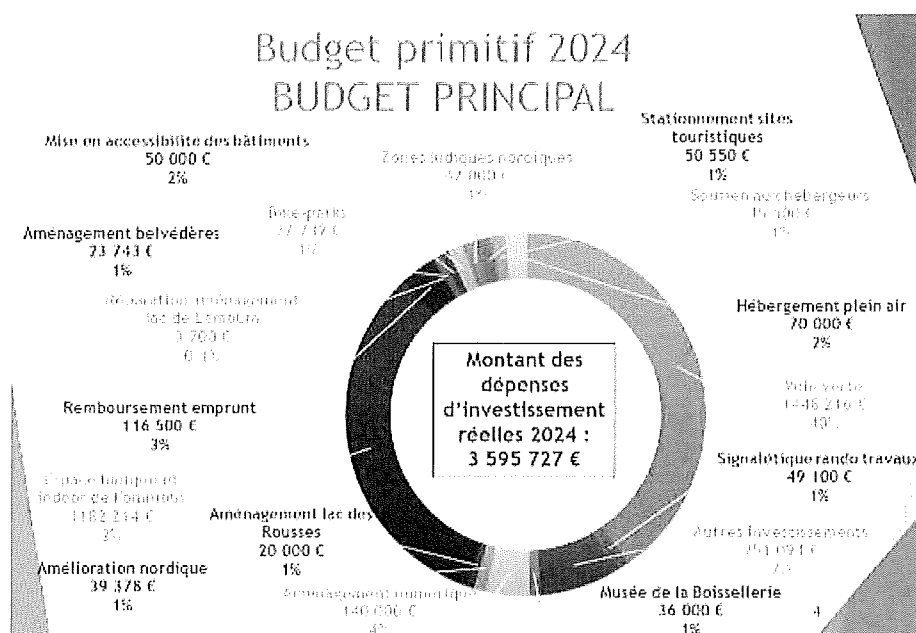
M. Christophe MATHEZ répond que le tarif est déjà important et que celui-ci a été augmenté l'année dernière suite à la hausse du coût de l'électricité. Il s'agit d'un tarif commun à l'échelle du dispositif Lyvia.

M. Le Président précise que la hausse du coût de l'électricité s'est fait sentir dès le début 2023 et que la modification du tarif du kWh de la borne de recharge s'est fait en cours d'année, ce qui peut expliquer une différence entre charges et recettes. Depuis début 2024, le coût de l'électricité a diminué, et celui-

ci est globalement fluctuant chaque année, il convient d'attendre encore un peu pour déterminer si le prix proposé est juste.

Madame Claire CRETIN propose de demander de l'aide à d'EDF pour fixer le prix au tarif au réel.

18h58 arrivée de M. Antoine DELACROIX

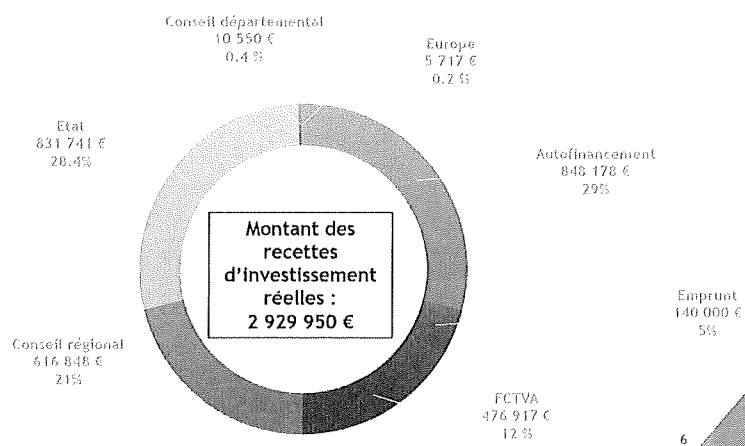


### BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

#### ► Listes des autres investissements 2024 (hors report 2023)

- Subv. salle multimodale au CHSNMM : 1 000 €
- Subv. Crèche Les Rousses : 1 000 €
- Subv. nouveaux souterrains : 1 000 €
- Audits thermiques et travaux de chaufferies bâtiments : 15 340 €
- Terrasse chalet nautique (op. 12) : 30 000 €
- Matériel informatique et téléphonie (op. 17) : 2 500 €
- Mobilier Rouxy et jeux en bois (op. 17) : 2 000 €
- Réparation quad (op. 17) : 3 700 €
- Épareuse (op. 17) : 15 000 €
- Électricité du fort : 10 000 €
- Subvention participation à la ZA de Tréchaumont (op. 76) : 23 506,84 €

## Budget primitif 2024 BUDGET PRINCIPAL



### Budget annexe « Activités été-hiver »

M. Christophe MATHEZ présente le compte administratif 2023 pour le budget annexe « activités été-hiver ».

- Section de fonctionnement :
  - Résultat de la section : - 126 101.59 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 46 803.29 €
  - Budget nécessitant d'une participation du budget principal d'un montant de 304 000 €

Concernant le budget primitif 2024 pour le budget annexe « activités été-hiver »

- Section de fonctionnement équilibrée à 1 086 400.00 €
- Budget nécessitant d'une participation du budget principal d'un montant de 416 500 €

Il est à noter que le montant des frais mutualisés pour 2024 a été capé à 370 000 € dans le budget primitif. Les recettes des activités hivernales sont prévues à hauteur de 300 000 €, ce qui représente un montant très bas, voir jamais connu.

### Budget annexe « maison médicale »

Compte administratif 2023 pour le budget annexe « maison médicale »

- Section de fonctionnement :
  - Résultat de la section : + 11 232.44 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 125 926.63 €
- Section d'investissement :
  - Résultat de la section : + 2 845.00 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 15 481.16 €

Budget primitif 2024 pour le budget annexe « maison médicale »

- Recettes :
  - 22 400 € de loyers et remboursement de charges
- Dépenses :
  - 16 200 € de charges liées au bâtiment
  - 20 000 € de travaux d'amélioration des cabinets des médecins

- 174 007 € de maîtrise d'œuvre et travaux d'extension
- Section de fonctionnement équilibrée à 165 126.63 €
- Section d'investissement équilibrée à 213 407.79 €
- Budget ne nécessitant pas de participation du budget principal

M. Christophe MATHEZ précise qu'un montant de 130 000 € est prévu dans ce budget pour financer les études de l'extension de la maison médicale.

### **Budget annexe « Espace des mondes polaires »**

#### Compte administratif 2023 du budget annexe « Espace des mondes polaires »

- Section de fonctionnement :
  - Résultat de la section : + 696 677.05 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 696 677.05 €
- Section d'investissement :
  - Résultat de la section : - 189 628.41 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 568 011.34 €
  - Corrigé des engagements pris sur l'année 2023 mais réalisés en 2024,
- le résultat est de : - 661 314.69 €
- Un résultat global de 35 362.36 €
- Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de 574 000.00€

M. Christophe MATHEZ explique que les principales dépenses prévues au budget primitif relèvent de l'achat énergie, de l'achat d'articles pour la boutique, ainsi que de l'entretien, la maintenance et le nettoyage. Figure également la mise à disposition de personnel des services techniques pour effectuer la maintenance de la ventilation, du chauffage et de la production de froid pour la patinoire. La hausse des charges de personnel est due, notamment, à l'augmentation des périodes d'ouverture en 2024 par rapport à 2023. Par ailleurs, certains postes non pourvus une bonne partie de l'année 2023 l'ont été en fin d'année et impacteront donc pleinement l'année 2024.

Il indique que les recettes envisagées pour 2024 sont en hausse par rapport de 2023.

M. Christophe MATHEZ explique qu'il y a un déficit de fonctionnement d'environ 250 000 € avec une énergie qui coûte plus cher par rapport à ce qui était prévu initialement. Les actions menées pour tenter de maîtriser la consommation énergétique du bâtiment pourraient permettre d'atteindre la consommation prévue initialement et donc réduire le coût de fonctionnement. Il explique que le budget primitif 2024, permet d'effectuer également un rattrapage des déficits d'investissement qui n'ont pas pu être comblés les années antérieures.

Participation du budget principal à hauteur de 555 500 € pour :

- 251 100 € de déficit de fonctionnement de la structure
- 208 000 € de remboursement du capital de la dette 2024
- 62 000 € de remboursement des intérêts des emprunts
- 34 400 € des investissements 2024

M. Le Président précise que les années précédentes étaient lourdes et qu'il n'était pas possible d'apurer le déficit d'investissement. Celui-ci a donc été reporté. En 2023, la concentration des ouvertures sur des périodes de forte fréquentation et les restrictions en matière de personnel ont permis d'aboutir, financièrement et paradoxalement, à une bonne année, bien que mauvaise pour les équipes et les usagers. Ce qui permet d'apurer le déficit d'investissement.

M. Le Président ajoute que les dépenses d'investissement sont maîtrisées et qu'il y a notamment des investissements pour l'achat de matériel relatif à la conservation des collections et la mise à jour de l'inventaire.

### **Budget annexe « Transport skibus-estibus »**

#### Compte administratif 2023 du budget annexe Skibus

- Section de fonctionnement :
  - Résultat de la section : + 21 505.04 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 22 819.89 €
- Section d'investissement :
  - Résultat de la section : 0 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : 0 €
  - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de 120 000.00€

#### Budget primitif 2024 du budget annexe Skibus

- Section de fonctionnement équilibrée à 189 419.89 €
- Section d'investissement équilibrée à 100 000.00 €
- Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de 120 000.00€

M. Christophe MATHEZ informe que les dépenses sont inférieures cet hiver au vu du faible enneigement et donc de la réduction du service. Il rappelle également que la participation de la SAEM Sogestar France au fonctionnement du Skibus a été établie à 45 000 € et qu'il n'y aura pas d'appel à participation auprès de la SAEM Sogestar Suisse compte-tenu de la réduction du fonctionnement du service. La participation du budget principal de la CCSR reste à 120 000 € comme l'an dernier.

M. le Président ajoute que la souplesse du nouveau contrat du Skibus est bienvenue pour les finances mais elle implique tout de même des contraintes en terme de suivi pour les services ainsi que des difficultés au niveau de la communication avec des scénarios qui évoluent au fil de la saison.

### **Budget annexe « Zone activité de Tréchaumont »**

#### Compte administratif 2023 du budget annexe ZA Tréchaumont

- Section de fonctionnement :
  - Résultat de la section : 0 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 120 696.66 €
- Section d'investissement :
  - Résultat de la section : - 3 908.14 €
  - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 373 727.41 €
  - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 0.00 €

#### Budget primitif 2024 du budget annexe ZA Tréchaumont

- Recettes :
  - 230 000 € de vente des terrains
  - 23 506.84 € de participation du budget principal
  - 9 096.50 € de remboursement de charges



- Dépenses :
  - 7 600 € d'acquisition de terrains
  - 700 € accompagnement et conseil architectural
- Section de fonctionnement équilibrée à 783 300,00 €
- Section d'investissement équilibrée à 1 073 727,41 €
- Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de 23 506,84 €

### **Délibération n°2024/026 : Approbation du compte de gestion 2023 - budget principal et budgets annexes**

M. le Président demande de voter l'approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil communautaire **DECLARE** à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Activités été-hiver », « Maison médicale », « Espace des Mondes Polaires », « Transport Skibus Estibus » et « ZA de Tréchaumont » dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n°2024/027 : Approbation du compte administratif 2023 - budget principal et budgets annexes**

*Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Président se retire au moment du vote du compte administratif. Comme le veut l'usage, le Conseil Communautaire siège sous la présidence de M. Robert BONNEFOY, doyen d'âge.*

*19h25 Sortie de M. le Président*

M. Robert BONNEFOY demande s'il y a d'autres questions et présente les comptes administratifs. Il constate que la participation du budget principal vers les budgets annexes atteint près de 1 000 000 €.

Mme Claire CRETIN demande si c'est quelque chose d'habituel.

M. Robert BONNEFOY répond que cela est plus ou moins, selon les années.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité les comptes administratifs de la CCSR pour l'exercice 2023 (budget principal et budgets annexes), tel que résumé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		1 013 726,73	36 524,40		36 524,40	1 013 726,73
Opérations de l'exercice	5 248 391,56	5 797 191,82	2 122 539,65	2 005 430,94	7 370 931,21	7 802 622,76
<b>TOTAUX</b>	<b>5 248 391,56</b>	<b>6 810 918,55</b>	<b>2 159 064,05</b>	<b>2 005 430,94</b>	<b>7 407 455,61</b>	<b>8 816 349,49</b>
Résultats de clôture		1 562 526,99	153 633,11		153 633,11	1 562 526,99
Restes à réaliser			101 774,63	73 864,74	101 774,63	73 864,74
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 248 391,56</b>	<b>6 810 918,55</b>	<b>2 260 838,68</b>	<b>2 079 295,68</b>	<b>7 509 230,24</b>	<b>8 890 214,23</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 562 526,99</b>	<b>181 543,00</b>			<b>1 380 983,99</b>
<b>COMPTE ANNEXE ACTIVITES ETE/HIVER</b>						
Résultats reportés		79 298,30				79 298,30
Opérations de l'exercice	1 321 248,40	1 195 146,81	0,00	0,00	1 321 248,40	1 195 146,81
<b>TOTAUX</b>	<b>1 321 248,40</b>	<b>1 274 445,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 321 248,40</b>	<b>1 274 445,11</b>
Résultats de clôture	46 803,29				46 803,29	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 321 248,40</b>	<b>1 274 445,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 321 248,40</b>	<b>1 274 445,11</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>46 803,29</b>				<b>46 803,29</b>	
<b>COMPTE ANNEXE MAISON MEDICALE</b>						
Résultats reportés		114 694,19		12 636,16	0,00	127 330,35
Opérations de l'exercice	28 623,60	39 856,04	16 667,00	19 512,00	45 290,60	59 368,04
<b>TOTAUX</b>	<b>28 623,60</b>	<b>154 550,23</b>	<b>16 667,00</b>	<b>32 148,16</b>	<b>45 290,60</b>	<b>186 698,39</b>
Résultats de clôture		125 926,63		15 481,16		141 407,79
Restes à réaliser						0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>28 623,60</b>	<b>154 550,23</b>	<b>16 667,00</b>	<b>32 148,16</b>	<b>45 290,60</b>	<b>186 698,39</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>125 926,63</b>		<b>15 481,16</b>		<b>141 407,79</b>
<b>COMPTE ANNEXE ESPACE DES MONDES POLAIRES</b>						
Résultats reportés			378 382,93		378 382,93	0,00
Opérations de l'exercice	894 214,84	1 590 891,89	473 194,43	283 566,02	1 367 409,27	1 874 457,91
<b>TOTAUX</b>	<b>894 214,84</b>	<b>1 590 891,89</b>	<b>851 577,36</b>	<b>283 566,02</b>	<b>1 745 792,20</b>	<b>1 874 457,91</b>
Résultats de clôture		696 677,05	568 011,34		568 011,34	696 677,05
Restes à réaliser			93 303,35		93 303,35	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>894 214,84</b>	<b>1 590 891,89</b>	<b>944 880,71</b>	<b>283 566,02</b>	<b>1 839 095,55</b>	<b>1 874 457,91</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>696 677,05</b>	<b>661 314,69</b>			<b>35 362,36</b>
<b>COMPTE ANNEXE TRANSPORT SKIBUS/ESTIBUS</b>						
Résultats reportés		1 314,85				1 314,85
Opérations de l'exercice	178 545,00	200 050,04	0,00	0,00	178 545,00	200 050,04
<b>TOTAUX</b>	<b>178 545,00</b>	<b>201 364,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>178 545,00</b>	<b>201 364,89</b>
Résultats de clôture		22 819,89				22 819,89
Restes à réaliser						0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>178 545,00</b>	<b>201 364,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>178 545,00</b>	<b>201 364,89</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>22 819,89</b>		<b>0,00</b>		<b>22 819,89</b>
<b>COMPTE ANNEXE ZA DE TRECHAUMONT</b>						
Résultats reportés		120 696,66	369 819,27		369 819,27	120 696,66
Opérations de l'exercice	373 727,41	373 727,41	373 727,41	369 819,27	747 454,82	743 546,68
<b>TOTAUX</b>	<b>373 727,41</b>	<b>494 424,07</b>	<b>743 546,68</b>	<b>369 819,27</b>	<b>1 117 274,09</b>	<b>864 243,34</b>
Résultats de clôture		120 696,66	373 727,41		253 030,75	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>373 727,41</b>	<b>494 424,07</b>	<b>743 546,68</b>	<b>369 819,27</b>	<b>1 117 274,09</b>	<b>864 243,34</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>120 696,66</b>	<b>373 727,41</b>		<b>253 030,75</b>	

19h32 La présidence est reprise par M. Le Président

M. Robert BONNEFOY dit que malgré une année compliquée, le Président a présenté un résultat honorable.

M. Le Président répond que c'était une année très particulière, tant pour le fonctionnement de l'Espace des Mondes Polaires que pour la saison d'hiver et qu'il retient ce terme « d'honorable ».

**Délibération n°2024/028 : Affectation des résultats de l'exercice 2023 - budget principal et budgets annexes**

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**DÉCIDE**, à l'unanimité d'affecter le résultat des différents budgets comme suit :

1. Budget principal

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	1 562 526.99 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	153 633.11 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 408 893.88 €
Total affecté au c/1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2. Budget annexe « Activités été/hiver »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	46 803.29 €

3. Budget annexe « Maison médicale »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	125 926.63 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	125 926.63 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4. Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	696 677.05 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	568 011.34 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	128 665.71 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5. Budget annexe « Transport Skibus Estibus »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	22 819.89 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	22 819.89 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

6. Budget annexe « ZA de Tréchaumont »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	120 696.66 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	120 696.66 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Délibération n°2024/029 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget principal	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	6 090 948.88 €
Investissement (dépenses et recettes)	3 874 228.07 €

**Délibération n°2024/030 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget annexe « Activités été - hiver »**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe « activités été/hiver » dont la balance générale s'établit comme suit :

<b>Budget annexe « activités été - hiver »</b>	<b>Montant</b>
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 086 400.00 €
Investissement (dépenses et recettes)	0.00 €

**Délibération n°2024/031 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget annexe « Maison médicale »**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe « maison médicale » dont la balance générale s'établit comme suit :

<b>Budget annexe « maison médicale »</b>	<b>Montant</b>
Fonctionnement (dépenses et recettes)	165 126.63 €
Investissement (dépenses et recettes)	213 407.79 €

**Délibération n°2024/032 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires »**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » dont la balance générale s'établit comme suit :

<b>Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »</b>	<b>Montant</b>
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 364 504.96 €
Investissement (dépenses et recettes)	917 132.63 €

**Délibération n°2024/033 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget annexe « Transport Skibus Estibus »**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe « Transport Skibus Estibus » dont la balance générale s'établit comme suit :

<b>Budget annexe « Transport Skibus Estibus »</b>	<b>Montant</b>
Fonctionnement (dépenses et recettes)	189 419.89 €
Investissement (dépenses et recettes)	100 000.00 €

**Délibération n°2024/034 : Subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2024**

M. Christophe MATHEZ rappelle que, par délibération n°2015/044 du 13 mai 2015, le Conseil communautaire a décidé de créer un budget annexe M43 développé, spécifique au service de transport « Skibus et Estibus » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Pour abonder le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2024, il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre depuis le budget principal à hauteur de 120 000,00 €.

Vu l'article L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le service public du transport Skibus et Estibus exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DÉCIDE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 120 000,00 € au budget annexe 2024 « Transport Skibus Estibus » et **DIT** que cette somme sera imputée à l'article 6573641 du budget primitif du budget principal 2024.

**Délibération n°2024/035 : Vote du budget primitif - exercice 2024 - budget annexe « ZA de Tréchaumont »**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA de Tréchaumont » dont la balance générale s'établit comme suit :

<b>Budget annexe « ZA de Tréchaumont »</b>	<b>Montant</b>
Fonctionnement (dépenses et recettes)	783 300 €
Investissement (dépenses et recettes)	1 073 727.41 €

### **Délibération n°2024/036 : Vote des taux d'imposition - exercice 2024**

M. Christophe MATHEZ met en débat l'évolution des taux d'imposition en fonction des besoins de financement du budget 2024.

M. Christophe MATHEZ propose aux conseillers communautaires, comme souhaité par les membres de la commission « finances », de ne pas augmenter les taux d'imposition, y compris celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui serait compensé par l'augmentation de la base d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition.

Ainsi, les taux d'imposition 2024 de la CCSR sont donc les suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024
Taxe sur le foncier bâti	9,17	9,17
Taxe sur le foncier non bâti	13,12	13,12
Taxe d'habitation additionnelle	8,76	8,76
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7,23	7,23
CFE de zone	21,11	21,11
TEOM	8,56	8,56

M. Medhi VANDEL demande si les augmentations de la taxe sur les résidences secondaires votées en communes à l'automne ont une incidence sur les comptes de la communauté de communes.

M. Christophe MATHEZ dit que cela ne concerne que les communes.

Mme. Claire CRETIN dit entendre dans la presse que les impôts, en général en France, augmentent.

M. Christophe MATHEZ répond qu'il s'agit des bases de calcul, donc l'impôt augmente pour l'habitant, mais le taux d'imposition communautaire ne bouge pas.

### **Délibération n°2024/037 : Montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2024**

M. Christophe MATHEZ rappelle que, par délibérations n°2017/066 du 13 septembre 2017 et n°2018/005 du 14 février 2018, la CCSR a décidé de financer la compétence GEMAPI par le recours à la taxe du même nom. Conformément à l'article 1530 bis du Code général des impôts, il appartient au Conseil communautaire d'arrêter le produit de cette taxe chaque année.

Pour l'année 2024, le Syndicat Mixte GEMAPI a communiqué à la CCSR le montant de la cotisation nécessaire au financement des actions envisagées. Celui-ci s'élève à 68 614,00 €.



Monsieur le Vice-président propose donc d'arrêter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à hauteur de 68 614,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DÉCIDE** à l'unanimité d'arrêter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2023 à hauteur de 68 614,00 €.

M. Robert BONNEFOY demande comment est calculée la taxe GEMAPI pour le contribuable.

*M. Le Président répond ultérieurement à cette question en précisant qu'il s'agit d'un pourcentage appliqué à l'ensemble des taxes locales.*

### **Délibération n°2024/038 : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP)**

M. le Vice-président rappelle que par délibération n°2021/063 du 11 mai 2021, le conseil communautaire avait adopté des autorisations de programme et crédits de paiement pour la maîtrise d'œuvre de la voie verte et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la zone ludique de l'Omnibus, au vu de la durée de réalisation de ces travaux.

Il rappelle que cette procédure est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

<b>Voie verte (opération 70)</b>						
<b>Autorisation de programme</b>		<b>Crédits de paiement</b>				
<b>Libellé</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Maitrise d'œuvre de la voie verte	195 690 €	123 216 €	23 597 €	33 518 €	15 360 €	0 €
Travaux	3 648 800 €	1 200 000 €	1 153 540 €	648 000 €	385 000 €	262 260 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 844 490 €</b>	<b>1 323 216 €</b>	<b>1 177 137 €</b>	<b>681 518 €</b>	<b>400 360 €</b>	<b>262 260 €</b>

<b>Espace ludique et indoor de l'Omnibus (opération 86)</b>					
<b>Autorisation de programme</b>		<b>Crédits de paiement</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Maitrise d'œuvre de l'espace ludique et indoor de l'Omnibus + compléments	83 526 €	41 088 €	42 438 €	0 €	0 €
Travaux bâtiment	1 266 000 €	0 €	1 266 000 €	0 €	0 €
Jeux payants	200 000 €	0 €	100 000 €	80 000 €	20 000 €
Jeux gratuits	180 000 €	0 €	180 000 €	0 €	0 €

Mini-golf	60 000 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 789 526 €</b>	<b>41 088 €</b>	<b>1 648 438 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

<b>Extension maison médicale des Rousses</b>					
<b>Autorisation de programme</b>		<b>Crédits de paiement</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Maitrise d'œuvre de l'extension de la maison médicale + compléments	120 800 €	54 400 €	66 400 €	0 €	0 €
Travaux	840 000 €	0 €	588 000 €	252 000 €	0 €
<b>TOTAUX</b>	<b>960 800 €</b>	<b>54 400 €</b>	<b>654 400 €</b>	<b>252 000 €</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour de l'autorisation de programme pour la maîtrise d'œuvre de la voie verte et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** la mise à jour de l'autorisation de programme pour la maîtrise d'œuvre, les travaux de l'espace ludique et indoor de l'Omnibus et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** la mise à jour de l'autorisation de programme pour la maîtrise d'œuvre, les travaux de l'extension de la maison médicale des Rousses et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n°2024/039 : Contrat de concession des activités nordiques et d'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses – renouvellement de la régie intéressée**

M. Le Président explique que la Délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses arrive à terme au 30 septembre 2024 et qu'il convient de lancer la procédure pour son renouvellement.

Un travail est engagé avec Maitre Nathalie NGUYEN sur le suivi de la procédure et la production des pièces administratives du dossier. Les pièces techniques sont élaborées par les services.

Un rapport sur le principe de délégation est présenté aux conseillers communautaires.

*19h57 Sortie de Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD*

Mme Sandrine PHILLIPE-GRENIER demande comment sera calculée la part variable de rémunération selon le principe énoncé dans le rapport alors qu'il n'y a pas de taux ou de montant inscrit.

M. le Président répond qu'il s'agira aux futurs candidats de faire des propositions en ce sens. Il pourra ensuite y avoir négociation sur les montants et taux inscrits pour partir sur une base commune.

M. Robert BONNEFOY ajoute qu'il faudra que ce soit assez incitatif tout en restant juste pour les deux parties.

M. Marc NARABUTIN constate que le fonctionnement en régie avec le remboursement des charges à l'euro génère un besoin en fond de roulement.

19h59 retour de Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD

M. Le Président répond qu'effectivement c'est un mode de fonctionnement qui nécessite un peu de trésorerie mais l'on reste dans la même logique qu'actuellement où cela se passe bien.

M. Medhi VANDEL demande s'il y aura une redevance d'occupation du domaine public car le document n'en fait pas mention. Cela est sans doute important avec les futurs projets et le cadre de la délégation qui pourra évoluer avec des avenants.

M. Le Président répond que la redevance d'occupation du domaine public faisait partie du rapport de principe de l'année dernière et constate qu'il faut bien ajouter ce point à la procédure de cette année.

M. Benoît AUBRY ajoute qu'il conviendra donc à la CCSR de prendre en compte l'achat des futurs jeux et espace de loisirs pour la nouvelle zone de l'Omnibus dans ses propres investissements.

M. le Président rappelle que pour le moment le projet de l'Omnibus n'est pas dans la délégation mais pourra y être ajouté par avenant futur.

M. Bruno PAGET-BLANC ajoute que l'on devra faire les investissements des jeux si l'on veut maîtriser l'activité qui y sera exercée et ne pas laisser au délégataire la gestion totale sans regard.

M. Medhi VANDEL ajoute qu'il conviendra de déléguer l'ensemble de l'activité de la zone comme actuellement avec une priorité pour les jeux et l'espace de loisirs.

M. Michel PUILLET demande si la collectivité est conseillée sur le plan financier du document.

M. Le Président répond que la partie rémunération est étudiée par un cabinet fiscaliste, notamment sur l'intéressement. Ils travailleront également sur l'écriture du dossier de consultation des entreprises en fournissant les trames des comptes d'exploitation prévisionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'approuver le principe de délégation par contrat de concession de services des activités nordiques et d'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses.
- Ce contrat aura une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 2024 et jusqu'au 30 septembre 2029, en l'absence d'investissements à réaliser par le concessionnaire.
- D'habiliter le Président ou son représentant à engager et mener la procédure d'attribution de ce contrat, en particulier, pouvoir organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues à l'article L. 3124-1 du code de la commande publique.

Le rapport susvisé est annexé à la présente délibération.

### **Délibération n°2024/40 : Service national universel (SNU) : location d'espaces à l'EMP**

Le VVF Prémanon va accueillir six stages SNU du printemps à l'été. Pour chaque séjour plus d'une centaine de jeunes sont attendus. Des besoins en utilisation de salles ont été transmis dont l'auditorium et la salle de l'atelier pédagogique pour les dates envisagées : 24 avril, 16 mai, 5 juin, 26 juin et 10 juillet. Au-delà de l'aspect logistique et pratique en cours d'analyse, il convient de se positionner sur le coût de la location, sachant que les tarifs prévus sont pour l'auditorium de 300 € la demi-journée et 500 € la journée. La salle pédagogique est louée à tarif de 90 € la demi-journée et 150 € la journée.

Les membres de la commission Finances du 11 mars 2024 proposent d'appliquer le tarif de 25 € de l'heure dans le cadre du SNU pour la location de l'auditorium en 2024.

Au regard des prix pratiqués pour la salle pédagogique, il est proposé de maintenir la grille tarifaire existante pour cet espace.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DÉCIDE** à l'unanimité, d'appliquer le tarif de 25 € l'heure du cadre Service national universel pour la location de l'auditorium et **AUTORISE** M. le Président à signer la convention d'application.

### **Délibération n°2024/041 : Fixation d'un tarif de location de la salle d'exposition du point info de Bois d'Amont**

La CCSR a été sollicitée par Mme Catherine CHEVASSUS pour installer une boutique éphémère pendant l'été 2024 dans le local d'exposition du point info de Bois d'Amont. Cela permettrait de faire vivre ce lieu qui est actuellement vacant. Elle souhaite également savoir si un artiste libre peut exposer.

A noter que le local a été loué à 60 € HT par semaine en hiver 2022/23, et 80 € par semaine pour l'été 2023 ainsi que pour l'hiver 2023/24.

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 11 mars 2024 proposent de maintenir le tarif de 80 € HT pour l'été 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité **APPROUVE** cette convention et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

### **Délibération n°2024/042 : Liste des actes signés par le Président**

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du conseil communautaire.

- Contrat : Livre - boutique Cocontractant : LO DIFFUSION	Prix TTC : 1 172.17 €
- Contrat : Articles divers boutique Cocontractant : CRÉATION DANI	Prix TTC : 2 617.61 €
- Contrat : Articles divers boutique Cocontractant : CEDATEC	Prix TTC : 1 713.42 €
- Contrat : Gants et déambulateurs patinoire Cocontractant : SYNERGLACE	Prix TTC : 4 152.24 €
- Contrat : droit de diffusion du film « Into the ice » Cocontractant : RISE AND SHINE WORL SALES	Prix TTC : 1 000.00 €
- Contrat : Adhésion + cotisation au collectif patrimoine Cocontractant : CRT BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	Prix TTC : 1 300.00 €
- Contrat : Fonctionnement skibus janvier 2024 Cocontractant : TRANSARC	Prix TTC : 56 543.73 €

- Contrat : Chaussettes et gants  
Cocontractant : DECATHLON PRO Prix TTC : 1 049.00 €
- Contrat : Graphisme panneaux bike park  
Cocontractant : JOONA – JASMINE COLIN-NAVAI Prix TTC : 1 320.00 €
- Contrat : Back office site internet (sentiers d'interprétation)  
Cocontractant : BALUDI-K Prix TTC : 1 800.00 €
- Contrat : Livres Boutique  
Cocontractant : INTERFORUM EDITIS Prix TTC : 1 257.98 €
- Contrat : Livres boutique  
Cocontractant : HACHETTE LIVRE SA Prix TTC : 1 546.89 €
- Contrat : Articles divers boutique  
Cocontractant : CARTOTHEQUE-EGG Prix TTC : 1 579.24 €
- Contrat : Fonctionnement skibus février 2024  
Cocontractant : TRANSARC Prix TTC : 71 165.93 €
- Contrat : Léger terrassement bike-park Fort  
Cocontractant : JURA ENVIRONNEMENT Prix TTC : 1 320.00 €
- Contrat : Assistance juridique Avocat DSP  
Cocontractant : NNG AVOCATS Prix TTC : 12 852.00 €
- Contrat : Articles divers boutique  
Cocontractant : CEDATEC Prix TTC : 1 718.32 €

### Questions diverses

- Remparts du fort des Rousses

M. Le Président indique que la partie des remparts appartenant à la Communauté de communes a été cédée à l'euro symbolique à la commune des Rousses, qui prend en charge l'ensemble des travaux de restauration.

M. Christophe MATHEZ précise que les travaux de réhabilitation seront menés par la commune en 2025 lors de la phase 3 des travaux.

- Nouvelle charte du Parc naturel régional du Haut-Jura

M. Le Président explique que des ateliers pour l'écriture de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura se sont déroulés la dernière semaine de mars et remercie les élus qui s'y sont rendus.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h46

Fait aux Rousses, le 10 avril 2024

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

Le Secrétaire,

Sandrine PHILIPPE-GRENIER